

LES PESTICIDES, C'EST ENFIN FINI !

Roanne



Depuis le 1er janvier 2017, toutes les communes françaises ont l'obligation d'interdire les désherbants chimiques et autres produits phytosanitaires dans les parcs, promenades, trottoirs et voiries...

Entretien avec Romain Bost, Conseiller municipal en charge de l'Environnement et du Développement durable

Agglo



Sommaire

Naviguez dans les chapitres de cette page

Outils



Agenda

+ AGENDA
COMPLET

La loi sur les pesticides : ce qui change pour nous, pour vous

N'avez-vous peut-être pas remarqué le phénomène qui s'est emparé des grands magasins ? La binette et autres instruments « propres » de désherbage ont fleuri dans tous les rayons. A contrario, les pesticides ne sont désormais plus en libre-service, cloisonnés dans un espace inaccessible à l'usager, à moins d'être accompagné par un vendeur certifié. Une mesure prise par la loi de transition énergétique, désormais en vigueur dans toute la France depuis le 1er janvier 2017. L'interdiction totale des produits phytosanitaires est quant à elle prévue en 2019.

En attendant, la loi ne concerne pas seulement les particuliers. Le service Espaces verts de la ville de Roanne a aussi l'interdiction depuis le début d'année d'user des pesticides dans les parcs, promenades, trottoirs et voiries. Il en va de la santé publique et de la préservation de la biodiversité !

Appel à la raison plutôt qu'au portefeuille

Mais le désherbage manuel étant in fine plus gourmand en main d'œuvre, la facilité aurait voulu que chaque commune renforce massivement son service Espaces verts sans se soucier d'une forte augmentation des charges et donc des impôts. **Plutôt que d'avoir sacrifié le pouvoir d'achat des habitants, la Municipalité fait appel à l'écoresponsabilité de chacun. C'est désormais au riverain de désherber son trottoir.**

Roanne s'est organisée dès 2014, en réduisant drastiquement la consommation de produits phytosanitaires, en informant le citoyen et en créant aussi une équipe dédiée au désherbage « propre ». Cette dernière gère 80 kilomètres de trottoirs sur les 240 de la commune. Et consacre au total plus de 3 000 heures par an au désherbage. La Municipalité s'est aussi dotée de nouvelles techniques alternatives : le désherbage thermique ou encore le lâcher d'insectes prédateurs...

Entretien avec Romain Bost

Romain Bost est conseiller municipal en charge de l'Environnement et du Développement durable au sein de la Ville de Roanne



[SIGNALER UNE ERREUR SUR CETTE PAGE](#)



